

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt, le 17 Août 2020 à 14 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 11 Août 2020, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présent : ANTONETTI Jean-Pierre, BARTOLI Jean-Christophe, BERQUEZ Zélia, BIANCONI Charles-Henri, CESARI Mathieu, CUCCHI Caroline, GIUDICELLI Paul, MANICCIA Christophe, POLVERINI Jérôme, QUILICHINI Paul, QUILICHINI Pierre, SANTARELLI Félix, TOMASI Jean-Vincent, VAUTRIN Marie-Gabrielle.
Présents : 14	
Votants : 15	
	Etaient représentés : SAMPIERI Jean-Pierre
	Secrétaire de séance : MARIANI Mélody
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

**Objet : Travaux de rénovation de bâtiments communaux**

Le Maire, sur proposition de l'ensemble de ses adjoints, expose :

Il s'avère nécessaire, suite à la mise en place du nouvel organigramme, de réorganiser les services.

Dans ce cadre, le garage municipal doit être remis en service car il a été utilisé comme entrepôt puis comme débarras par les associations.

Les travaux consisteront à créer le bureau du responsable du service technique, aménager l'espace de travail des agents et assurer le stockage sécurisé du matériel technique communal.

Pour la partie hôtel de ville, un espace accueil a été créé au rez-de-chaussée afin de recevoir le public dans des conditions sécurisées ainsi que les personnes à mobilité réduite (PMR).

Une modernisation et mise en conformité de la salle du conseil municipal est également nécessaire.

Enfin, pour les services administratifs, une restructuration de l'espace et une modernisation des équipements mobiliers et informatiques sera effectuée.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Coût des travaux H.T: 84 818,54 €

Coût des travaux TTC : 95 187,39 €

**Subvention CDC (dotation quinquennale) : 33 000 € (38,90%)**

**Subvention ETAT (DETR) : 25 404 € (29,95%)**

**Part communale HT : 26 414,54 €**

**TVA : 10 368,85 €**

**Part communale TTC : 36 783,39 €**

Le conseil municipal, ouï le rapport ci-dessus, et après avoir délibéré décide :

Voix POUR :	15
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-